



Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID : 049-200053213-20241015-CM_DEL_24053-DE

Berger
Levrault

Département de Maine-et-Loire
Arrondissement d'Angers
Canton de Beaufort en Vallée
COMMUNE DE LES BOIS d'ANJOU

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'octobre, à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois, route de Saint Georges du Bois, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents : Stéphane FORTANNIER ; Alain TAUNAY ;

Étaient absents excusés : Dean BLOUIN (Pouvoir à Martine BRIOT) ; Maryse TIERCELIN ; Christelle LE - BRUN ;

Étaient en retard excusés :

Secrétaire de séance : Sylvie ROUSSIASSE

CM-DEL-24053 / NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE DE PROJET DE FERME PHOTOVOLTAÏQUE DE BAUGE

VU LE CGCT, notamment ses articles relatifs à la représentation des communes au sein des structures partenaires.

VU LE projet de ferme photovoltaïque sur le territoire de Baugé, visant à promouvoir le développement des énergies renouvelables et la transition écologique.

VU LA nécessité de désigner un représentant de la commune au sein du comité de suivi du projet, en charge de veiller au bon déroulement des opérations, de suivre l'impact environnemental et de défendre les intérêts de la collectivité.

CONSIDERANT l'importance pour la commune d'être représentée au sein de ce comité pour garantir la prise en compte des enjeux locaux.

CONSIDERANT le rôle de ce comité dans la concertation avec les acteurs locaux et dans le suivi de l'avancée du projet.

CONSIDERANT les compétences et l'implication des élus dans les questions énergétiques et environnementales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 :

NOMMER Samuel MAUPETIT comme représentant de la commune des Bois d'Anjou afin de siéger au sein dudit comité

ARTICLE 2 :

CHARGER Monsieur le maire d'en informer la CCBV ainsi que le comité de projet

Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 15/10/2024

La secrétaire, Sylvie ROUSSIASSE Le maire, Sandro GENDRON

